

- CAYRON de Montmaton aurait donné à la famille LABARTHE de Cissac, la propriété du Mag et de Gabriac, à condition de faire des aumônes; vers 1850 fut (vendu) et acheté par abbé JALABERT d'Huparlac;
- CALMELS a acheté d'Alexandre JALABERT - 1873.
- CALMELS natif de Cantoin.

-
- Pré "de la chapelle" à Bénaven = Géraud MANHAVAL : 10 Floréal An 11 = 300.
 - Pré de Ste-Geneviève, Prieur = BASTIDE, La Planque : 27 mars 1893 ? - 23 mars - 24 Vent(ose) - 9 Messidor = 225 - 280 - 180 - 600 - 874.
 - Moines de Bonneval = domaine de Biac acquis par Jean DOMERGUE : 42781
Adj. 36600
 - Pré de Biac acquis par DUJOU de Biac = 114 - 250 - 109 - 200 - 534.
 - Chapelle de Mourmentrès acquise par Etienne MIQUEL de Védrinettes au prix total de 6751 F. 45.

-
- SAINTE-YVES -
 - Pré "du Rieu" acquis par Louis CHAZELLES de Beauregard: 1399
Adj : 1200
 - Cure de St-Yves = un champ acquis par TARRISSE de Mels : 326.
 - Cure de St-Yves = champ dit " del Gard.." : 24.
champ dit "la Croix" = 44.

-
- Rentes des moines à Biac = DOMERGUE : 10107.
-

- 7 ans élève de St-Pierre : mémoire prodigieuse - très aimable, adoré des maîtres et élèves - vicaire populaire au Gua - Millau, St-François - à la Cathédrale - talent d'orateur - curé de Thérondels - refusa Millau, Sacré-Coeur - St-Amans-des-Côtes - curé de Sainte-Geneviève.
- de qui s'agit-il ?

..... appelés "coulais". Ils connaissaient ? de tous les crimes commis dans leur juridiction. Exception était faite des cas royaux : lèse-majesté - fausse monnaie - assemblées illicites - vols et assassinats sur la voie publique. Dans les cas de leur compétence, ils pouvaient condamner au fouet, au carcan, à être marqués du fer rouge, au bannissement et à la mort.

Les appels de ces jugements étaient portés au Sénéchal du Rouergue à Rodez ou à Villefranche.

Les biens vacants par déshérence, les successions des bâtards, les choses égarées et non réclamées en 20 jours, appartenaient au haut-justicier. Quant aux trésors trouvés sur ses domaines, la moitié revenait à l'inventeur.